



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 12 décembre 2014 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoints

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGÉANT, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Lionel RUÉ-THIBAL, Christophe GUETROT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès COURLBEAU, Stéphane LABBÉ, Sylvia HERLÉDAN.

Absents :

Nicolas VERNEAU, qui donne pouvoir à Sylvia HERLÉDAN.,
Florence GUILBON-DAUTREMÉPUIS, qui donne pouvoir à Isabelle HUARD,
Virginie VINCENT, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ Déc -2014

Création d'un emploi-aidé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi aidé CAE-CUI à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cet emploi sera affecté à la réfection, à l'entretien et aux travaux dans les bâtiments communaux.

Le contrat conclu pour une durée de 12 mois pourra être renouvelé une fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi aidé, adjoint technique, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N°002/ Déc -2014

Contrat de balayage des rues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de balayage des rues est arrivé à échéance le 31 octobre 2014.

Il est présenté au Conseil Municipal trois propositions.

La Société VEOLIA est retenue pour sa proposition à 10 passages.

Le contrat sera signé pour 1 an.

Délibération N°003/ Déc -2014

Contrat d'entretien des chaudières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société titulaire du contrat d'entretien annuel des chaudières a cessé son activité.

Il présente au Conseil Municipal 2 propositions. Il est souhaité que des précisions soient demandées à l'un des candidats avant la prise de décision finale.

Délibération N°004/ Déc -2014

Budget général – Décision Modificative

Madame HERLEDAN Sylvia dresse le bilan financier au 17 décembre 2014 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Elle propose au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

2313-74	PLU	+ 15 000
2313-82	EGLISE	- 5000
2313-47	ATELIERS	- 5 000
2313-41	ANCIEN STADE	- 5 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Délibération N°005/ Déc -2014

Choix du maître d'œuvre pour la construction de l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 octobre pour le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'ALSH/Garderie.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 décembre, a procédé à l'ouverture des plis.

Après étude des offres, elle propose de retenir le cabinet Olivier BLOT d'Orléans.

La proposition d'honoraires s'élève à 7.5 % du montant hors taxes des travaux.

Le Conseil Municipal,

Entérine le choix de la commission d'appel d'offres,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N°006/ Déc -2014

Acquisition d'un monte-escalier – Retrait de la délibération du 23 octobre 2014

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet, a donné délégation pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

Il convient donc de retirer la délibération du 23 octobre portant sur le choix d'une fourniture de monte-escalier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire la délibération.

AFFAIRES DIVERSES

- Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que le goûter de Noël s'est bien déroulé. Elle regrette cependant que les enseignantes de l'école maternelle n'y aient pas assisté (car le goûter a été réalisé sur le temps des T.A.P.). Les élus la rejoignent et ne comprennent pas cette attitude surtout vis-à-vis de leurs élèves.

- Madame Claire CAILLON fait part d'une invitation au multi-accueil.
- Madame Claire CAILLON informe le Conseil Municipal que l'ALSH de HUISSEAU SUR COSSON accueillera cette année aux vacances de Noël des enfants de MONT PRES CHAMBORD (ALSH fermé). Cette situation sera réciproque en décembre 2015 lors de la fermeture de HUISSEAU SUR COSSON, permettant ainsi une mutualisation du service et d'avoir plus d'enfants sur une seule structure.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire-adjoint,



Claire CAILLON